

**Avis sur la proposition de la création du DU CMI**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
du 3 décembre 2019**

**Délibération 2019/12/CFVU - 99**

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1*

*Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;*

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent un avis défavorable à la proposition de la création du DU CMI (document joint).

Toulouse le 16 décembre 2019

La Présidente

  
Régine ANDRE-OBRECHT

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 5  
Nombre de voix défavorables : 14  
Nombre d'abstentions : 3  
Ne prennent pas part au vote : 0  
Nombre de votes blancs : 0

## Proposition de Dispositif DU CMI

Le dispositif est applicable à partir de la rentrée 2020-2021, car le dernier financement par le réseau Figure est sur l'année 2019-2020 grâce aux économies réalisées par le porteur CMI UPS le Pr. J.C. Pascal sur l'année 2018-2019.

Le label CMI s'obtient en validant sur chaque année de formation des UE spécifiques CMI en plus des UE de l'année de formation « classique » correspondante.

Par exemple l'année de L1 CMI EEA s'obtient en validant 2 UE spécifiques de CMI en plus des UE de la L1 EEA classique.

Pour valider son label l'étudiant a obtenu son grade de Master avec des exigences plus élevées que celles de la formation classique.

Les résultats attendus pour obtenir le label sont les suivants :

- Avoir validé le cursus classique
- Avoir validé chaque année CMI - moyenne  $\geq 10$  doit être obtenue dans chacun des blocs suivants :
  - Bloc 1 : UE Socle scientifique
  - Bloc 2 : UE Spécialité et UE Compléments scientifiques
  - Bloc 3 : UE SHS (OSEC)
- La compensation intra-blocs est possible, pas la compensation inter-blocs
- Les stages sont validés séparément (note  $\geq 10$ ) et n'entrent pas dans les compensations
- Une note minimale de 8 a été obtenue à chaque UE
- Le parcours CMI est réalisé sans redoublement
- L'étudiant a effectué 14 semaines minimum de stage en Entreprise
- Obtention du TOEIC (785) en fin de Master, du C2i niveau 1 en cours de Licence et du C2i niveau 2 « Métiers de l'ingénieur » en fin de Master.

Le label CMI est donc constitué de 5 DU, 1 par année de formation, chaque année de formation étant composée par les UE spécifiques du label CMI à valider en plus de l'année de formation « classique » de Licence ou de Master. Chaque année, l'étudiant est inscrit de manière classique et s'acquitte des droits habituels de l'ordre de 180€ en Licence et de 280€ en Master, sauf pour les boursiers qui sont exonérés du paiement de ces droits. La proposition pour le DU CMI est identique, l'étudiant est inscrit de manière classique et s'acquitte des droits de 180€ pour un DU CMI de

niveau Licence et de 280€ pour un DU CMI de niveau Master, les boursiers sont également exonérés des droits DU CMI quand ils s'inscrivent en DU CMI.

L'obtention du label CMI est acquise selon les mêmes règles que précédemment. Chaque année, pour avoir le label l'étudiant doit avoir obtenu son année de licence classique et en plus les UE du DU CMI. L'année N validée donne accès au DU de l'année N+1

Le label CMI s'obtient donc après obtention sans redoublement des DU CMI L1, DU CMI-L2, DU CMI-L3 et des DU CMI-M1 et DU CMI-M2.

Année	Inscrits	Nombre d'UE moyen
DU CMI-L1	80 inscrits	2 UE
DU CMI-L2	60 inscrits	4 UE
DU CMI-L3	40 inscrits	4 UE
DU CMI-M1	15 inscrits	4 UE
DU CMI-M2	12 inscrits	4 UE.

Les droits proposés permettent de couvrir les frais engagés pour les formations quand, à terme, toutes les années sont en place. En effet, dans la période transitoire, les étudiants déjà entrés dans le dispositif CMI hors DU seront exonérés de paiement des droits puisque engagés dans le dispositif avant la mise en place du DU.